

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-263 du 28 Septembre 1990

Portant mise à disposition du Ministre de la Justice et de la Législation de Magistrats pour emploi dans les Directions Techniques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU L'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU L'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU Le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
- VU Le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU Le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR Proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés Collaborateurs du Directeur de la Législation et de la Codification, les Magistrats dont les noms suivent :

Messieurs - TRAORE O. B. ALKOIRET

- Bachir BAKARY
- Joseph AMOUZOUN
- Innocent Sourou AVOGNON
- Urbain GANDIGBE
- Joseph Sourou HOUNVOU
- Isaac FAYOMI
- Adissa Djèmilou ALLALADE
- Maximilien AGBLEFONLIN

.../...

Article 2.- Sont nommés Collaborateurs du Directeur des Affaires Civiles et Pénales, les Magistrats dont les noms suivent :

Messieurs - Bruno LEKE

- Jean Stanislas SANT'ANNA

Mesdames - Geneviève BOKO épouse NADJO

- Ismath BIO TCHANE

Monsieur - Gérard Candide Louis da SILVA

Article 3.- Sont nommés Collaborateurs du Directeur de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée, les Magistrats dont les noms suivent :

Messieurs - Dominique ADJAHOUINOU

- Emmanuel JODAN

Mesdames - Célestine BAKPE

- Florence DAOUGBE épouse VILON-GUEZO

Article 4.- Sont nommés Collaborateurs de l'Inspecteur des Services Judiciaires, les Magistrats dont les noms suivent :

- Monsieur - Jérôme ADOUSSO

Madame - Isabelle Josette Sèdo SAGBOHAN

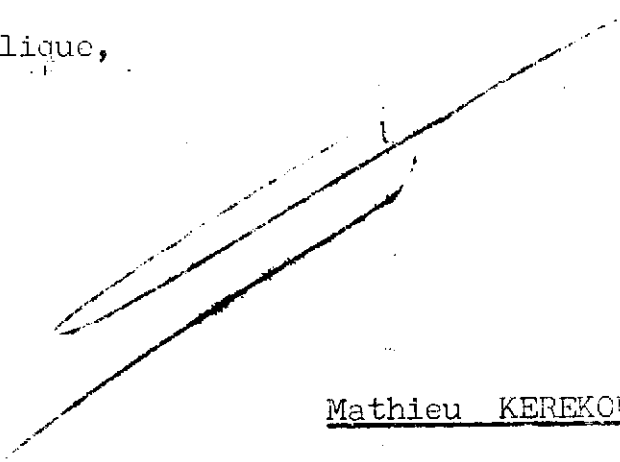
Monsieur - Fernand Stanislas DOSSOU KOKO

Madame - Eliane Hortense BADA.

Article 5.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Septembre 1990

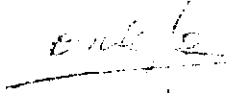
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



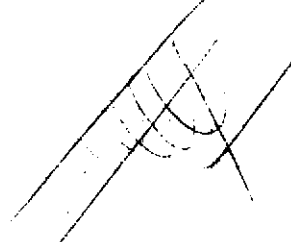
Nicéphore SOGLO

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yves YEHOUESSI

Le Ministre des Finances



Idelphonse LEMON

Ampliatiions : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 CSC 1 MF-MJL 8 AUTRES MINISTERS
12 DB-DSDV-DI-DCOF-DTCP- 10 - DLC-DPE-INSAE-INSAE-BCP 4 DEPARTEMENTS
6 IGE 2 DCCT-GCONB 2 UNB-FASJEP-ENA-INSAE 5 BN-DAN 2 DIRECTIONS TECH-
NIQUES 4 INTERESSES 22 JORB 1.-